

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe GUINOT, Maire de BESSINES.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation : 16 juin 2023

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF		X	Roland LE DREO
Marie-Madeleine BERTHIER	X		
Grégory PREUSS		X	Patricia BIZARD
Alain LUSSEAUT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT		X	Virginie HEULIN
Richard POUQUET	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET		X	Marjorie CHARLES-BERLIOZ
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations :

- 1- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Déplacements
- 2- Intégration de voirie du lotissement les Jardins de Bellevue dans le domaine communal

### Informations :

- Compte rendu du Maire
- Réponses aux questions diverses

★

★

★

*M. Jacques BILLY, Vice-Président de la communauté d'Agglomération du Niortais, et M. Franck DUFAU, Chef de projet Planification à la Direction Aménagement durable du territoire – Habitat à Niort Agglo, ont présenté et animé un débat au sein du Conseil Municipal concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Déplacements en cours d'approbation.*

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 8 juin 2023.

Désignation du secrétaire de séance : Virginie HEULIN

### **Délibérations :**

#### **POINT 1 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Déplacements**

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R.153-5 puis L.153-15, L.153-16 et suivants ainsi que les articles L.163-3 et suivants ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais annexés à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 ;

**Vu** la délibération du conseil d'agglomération datant du 14 décembre 2015, portant prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacements (PLUi-D) et modalités de concertation ;

**Vu** la délibération du conseil d'agglomération datant du 14 décembre 2015, portant définition des modalités de collaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacements (PLUi-D) ;

**Vu** le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-D débattu lors du conseil d'agglomération du 7 février 2022 ;

**Vu** les débats du PADD du PLUi-D en Conseils Municipaux réalisés sur la période avril-octobre 2022 ;

**Vu** la délibération du conseil d'agglomération datant du 12 décembre 2022, portant sur le choix de la codification ;

**Vu** la délibération du conseil d'agglomération datant du 27 mars 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi-D ;

**Vu** le projet de PLUi-D arrêté avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement écrit et graphique, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacements, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les annexes et les pièces administratives ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable au projet de PLUi-D arrêté de la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
- Demander que les observations annexées à la présente délibération soient prises en compte.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		

Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marie-Madeleine BERTHIER	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT	X		
Richard POUQUET	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable au projet de PLUi-D et aux observations annexées approuvé par la Communauté d'Agglomération du Niortais le 27 mars 2023, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;
- Emet les observations suivantes :
  - Autoriser deux accès à la parcelle 1 AUH 115 : une rue des taillées et rue Pierre Mendès France
  - Demander la suppression auprès du département de l'aire réservée n° ER3
  - Sur le volet Déplacement et demande leur prise en compte dans la version finale du PLUiD :
    - Mettre en œuvre une politique de transport collectif garantissant une offre de mobilité adéquate et gratuite à tous les travailleurs de l'agglomération entre leur domicile et leur lieu de travail
    - Offrir la gratuité du transport vers les piscines communautaires pour satisfaire l'apprentissage de la natation pour tous les élèves des écoles de l'agglomération et non pour les seules communes dont les écoles peuvent emprunter les lignes régulières gratuites.
- Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## **POINT 2 : Intégration de voirie du lotissement les Jardins de Bellevue dans le domaine communal**

**Vu** la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux reçue en mairie le 16 juin 2023,

**Vu** la demande de rétrocession formulée par la société SARL Bellevue de la voirie, espaces verts et éclairages de la parcelle suivante : AM 491 et ZB 3.

Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voiries, espaces verts et éclairages du lotissement les jardins de Bellevue dans le domaine public communal.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marie-Madeleine BERTHIER	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT	X		
Richard POUQUET	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte la rétrocession à titre gratuit et l'intégration dans le domaine public communal de la voirie, des espaces verts et des éclairages du lotissement Les Jardins de Bellevue (parcelles AM491 et ZB 003).
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- décide que tous les frais de notaire seront à la charge de la société SARL Bellevue.

#### FIN DES DELIBERATIONS

\*  
\*                      \*

- Compte rendu du Maire
- Questions diverses

↳ L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,

Virginie HEULIN

Le Maire,

Christophe GUINOT



